

**LA COMMISSION EUROPENNE CONSULTE  
L'OPINION PUBLIQUE SUR LA CHASSE !  
IL FAUT PARTICIPER AVANT LE 13 FEVRIER !**

Dans le cadre des réflexions de la Commission Européenne sur la protection des animaux, celle-ci a lancé une consultation publique sur le « bien-être des animaux sauvages ».

Le titre de cette consultation publique est trompeur : « *Votre point de vue sur le commerce de produits dérivés du phoque* ».

Derrière cette question figure en première ligne l'interdiction de la chasse aux phoques.

Mais il ne faut pas croire que cette initiative ne concerne pas les chasseurs européens !

Non seulement les phoques sont chassés normalement en tant qu'espèce "gibier" en Suède et en Finlande mais, en plus, le résultat risque d'être utilisé par la Commission pour devenir active dans d'autres questions de bien-être de la faune sauvage (fauconnerie, recours aux chiens pour la chasse, etc.).

Il faut également s'attendre à ce que le lobby du bien-être animal profite de l'occasion pour mobiliser ses membres afin d'influencer les résultats de cette consultation.

**Votre contribution nous paraît INDISPENSABLE. C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir participer activement et en urgence à cette consultation publique par Internet, qui s'achèvera le 13 février 2008.**